



17^e CONFÉRENCE
OIDP | MONTRÉAL
2017
PARTICIPATION SANS EXCLUSION

ACTES DE LA CONFÉRENCE

LA PROFESSIONNALISATION DE LA PARTICIPATION PUBLIQUE : ÉTAT DES LIEUX DU QUÉBEC ET D'AILLEURS

Cette table ronde a vu la participation de :

Laurence Bherer, Professeure à l'Université de Montréal.

Julie Reid-Forget, Cabinet Transfert Environnement et Société.

Michel Venne, Fondateur de l'Institut du Nouveau Monde.

Mario Gauthier, Professeur à l'Université du Québec en Outaouais.

Ce dernier a d'ailleurs officié à titre d'animateur.

Prenant la parole en premier, **Madame Laurence Bherer** de l'Université de Montréal a rapidement présenté leur récent ouvrage. D'entrée de jeu, elle a noté que la participation citoyenne est constamment évoquée sans référence aucune aux professionnels de la participation. Pourtant, ces derniers sont ceux-là mêmes qui conçoivent, organisent et mettent en œuvre les dispositifs. Ce nouveau champ est, d'après elle, très complexe, dans la mesure où il mobilise les valeurs, les spécialisations et les orientations fort différentes. Elle distingue deux grandes orientations réparties en quatre domaines : ceux qui orchestrent. Il s'agit des commanditaires qui travaillent pour les organisations. Ensuite, les praticiens qui conçoivent les instances de participation. C'est le cas notamment des OBNL et des firmes. Après viennent ceux associés à la coordination. Parmi eux, nous avons les instituts de la concertation citoyenne. Enfin, la dernière catégorie est constituée de ceux qui étudient ou évaluent les dispositifs et processus. Ce sont en partie les universitaires qu'elle désigne des professionnels passifs.

Un tour d'horizon de cet ouvrage collectif nous permet de constater qu'il dresse une cartographie de six pays, notamment la France, l'Italie, les É.-U., la Grande-Bretagne, l'Écosse, le Canada (Québec et Alberta). Elle revient sur les facteurs de la rapide professionnalisation observée. Il s'agit, entre autres, de : la prolifération si ce n'est la multiplication des espaces de participation (avec des législations dans de nombreux pays qui les instituent), la diffusion des mécanismes de participation, la réforme dans l'administration (nous pensons ici au New Public Management), l'enthousiasme au sein des universitaires, etc.

Son intervention a également le mérite de relever les effets de la professionnalisation sur les standards et l'innovation. En effet, elle conduit à l'implantation de pratiques innovantes, induit le



17^e CONFÉRENCE OIDP | MONTRÉAL 2017 PARTICIPATION SANS EXCLUSION

ACTES DE LA CONFÉRENCE

Learning by doing, interpelle le principe de l'impartialité. Il s'agit ici de développer en permanence des stratégies pour montrer que l'on n'est pas biaisé envers l'un ou l'autre. La complexité des pratiques est d'autant plus importante que l'on ne voit juste que l'instant alors qu'il y a tout un travail qui se fait en arrière si ce n'est en amont. Toutefois, **Mme Laurence Bherer** souligne que la profession et les pratiques associées restent fragiles malgré leur développement. La raison se trouve non seulement dans la forte compétition (avec les visions différentes entre professionnels), la forte fragmentation, un développement rapide du marché de la participation, mais aussi un déficit des normes acceptées de tous. Un autre risque qu'elle met en avant serait la part belle faite aux entreprises de sondage si l'accent est mis sur la délibération. À ce sujet, une éventuelle loi court le risque de privilégier certains acteurs au détriment d'autres. Par ailleurs, elle souligne que l'apprentissage peut être différent d'un groupe à l'autre.

Après l'intervention de **Madame Bherer, Monsieur Michel Venne** de l'Institut du Nouveau Monde est invité à partager ses impressions après la lecture de l'ouvrage. Tout en reconnaissant le mérite de l'ouvrage qui est accessible à tous, il relève la rapide évolution que connaît le champ de la participation. Premièrement, il fait part du risque de la confusion des genres dans la mesure où le champ de la participation a été trop élargi à toutes sortes de processus qui influencent les décisions publiques. Il poursuit son analyse en rappelant que la participation publique est en lien étroit avec la notion du pouvoir politique et la démocratie et qu'elle ne saurait se confondre avec d'autres champs. Il pense notamment aux relations publiques, aux relations avec la communauté, à la médiation, à la mobilisation citoyenne et la participation sociale. À l'occasion, il profite pour énumérer les autres types de participation, notamment électorale, sociale (il fait référence ici à toute forme d'engagement volontaire, au bénévolat, au militantisme, etc.). Pour lui, un autre risque est celui du glissement entre le concept de professionnalisation d'un secteur et la naissance d'une profession. En reprenant les quatre catégories de professionnels relevées dans l'ouvrage, notamment le promoteur, le réformateur, le militant, le facilitateur, il s'inscrit en faux contre la tendance à confondre une industrie et une profession. Cette dernière doit reposer sur des règles, une éthique, des conditions et une échelle, etc. Pour lui, cette profession n'existe pas ou peu. La professionnalisation du champ risque aussi de miner les processus qui sont censés animer la démocratie.

Madame Julie Reid-Forget, pour sa part, marque son opposition à la position de **Monsieur Venne**. Elle soutient que certaines composantes de la participation sont universelles et se conjuguent avec le contexte réglementaire (qui lui reprend les valeurs, l'histoire et les idéologies des peuples) et les aspects culturels. Pour elle, les critères des investisseurs font partie des facteurs qui impulsent la participation citoyenne. Il en est de même des médias sociaux, qui ont un impact sur la relation publique du promoteur vis-à-vis des citoyens et vice versa. Elle pense, pour sa part, que l'État ne



17^e CONFÉRENCE OIDP | MONTRÉAL 2017 PARTICIPATION SANS EXCLUSION

ACTES DE LA CONFÉRENCE

doit pas trop s'impliquer. Son rôle devrait se limiter au contrôle de l'issue et de la finalité et non des moyens.

Après cette première phase d'échanges, les discussions ont continué avec les questions du public. À la question de savoir quelle était leur appréciation de la floraison des organisations qui proposent des formations en participation et décernent des certifications presque érigées en titres professionnels, les conférenciers ont apporté des réponses complémentaires. Au Québec par exemple, **Madame Bherer** relève que dans ce domaine, ce sont des professionnels qui adressent des formations à d'autres. Par contre ailleurs, ce sont des cursus universitaires avec des programmes entre universités qui se livrent une rude compétition. **Madame Reid-Forget**, pour sa part, reconnaît que la participation citoyenne est une niche dans la niche. Toutefois, elle repose sur des méthodes et nécessite la construction d'un programme. Elle regrette l'improvisation qui a cours dans le domaine. **Monsieur Venne** de l'Institut du Nouveau Monde fait appel, quant à lui, au modèle du Collège des Administrateurs du Québec qui a, par ailleurs, établi des partenariats avec l'Université Laval à Québec. Poursuivant sa réflexion, il voit en l'autonomie des municipalités (avec le vote de la loi 122) un enjeu qui relance le besoin impérieux d'organiser les formations et de disposer de professionnels. La raison est que toutes les municipalités ne peuvent s'offrir le luxe de se doter d'un Office de consultation publique comme c'est le cas de Montréal.

Madame Laurence Bherer est également appelée à se prononcer au sujet d'une deuxième question relative à la légitimité d'un expert en participation publique. Cette légitimité requiert-elle un diplôme, un certificat? Elle reconnaît que le métier n'est pas lié à une formation, mais à la pratique et à l'expérience. Une autre question du public s'intéresse à l'idée que le professionnel a de lui-même. **Madame Julie Reid-Forget** indique dans sa réaction que la participation fait référence à un champ d'activités, un champ de contenu qui se structure, des savoir-faire et prend en compte l'idée que les autres professionnels (notamment de la communication) se font d'eux.

Questions : Assiste-t-on à une forme de récupération des pratiques populaires par des professionnels? Le fait de dire ce que l'on veut est-ce de la participation publique?

Madame Julie Reid-Forget : Il est indispensable de faire correspondre le dispositif aux composantes culturelles. D'autres faits importants résident dans le moment et la valeur de l'objet de la consultation. **Monsieur Michel Venne** poursuit en précisant que dans la participation publique, il faut un partage réel du pouvoir et non inventer une profession qui recoupe différentes choses et donne une légitimité factice à un groupe minoritaire.



17^e CONFÉRENCE
OIDP | MONTRÉAL
2017
PARTICIPATION SANS EXCLUSION

ACTES DE LA CONFÉRENCE

En guise de conclusion, **Madame Bherer** reconnaît que le discours sur la participation publique est tellement présent que les frontières deviennent diffuses. Par conséquent, on arrive plus à situer les processus et un dispositif vis-à-vis de l'autre. La persistance de la sous-contractualisation des opérations de participation publique relance un débat ouvert sans réponse facile; l'enjeu final étant jusqu'où il doit être normé.